

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre, lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Stéphanie BARNIER - Patrice PAGEOT - Perrine HARDY - Jean-François DENOYELLE - Gwennaëlle GLODEAU - Philippe DEROUAULT - Sandra ALLARD - Christophe PROD'HOMME - Frédéric JOUVE - Rustam ZUBKOV - Pascale LEMERCIER-COLLOT - Franck FIALHO - Gérard ZAPPA - Elisabeth LUCCHESI - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT - Sébastien BETOULLE./.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Patricia PETIT à Mme Perrine HARDY - Mme Laëtitia BOURGEAT à Mme Gwennaëlle GLODEAU - M. Frantz EDMOND à M. Frédéric JOUVE - Mme Lusilia PAULINO à M. Patrice PAGEOT - Mme Fatima RODRIGUES à M. Philippe DEROUAULT - M. Michel OLIVIER à M. Christophe PROD'HOMME - M. Pierre MARTIN à M. Gérard ZAPPA - Mme Edwige MABILLON à M. Jean-François DENOYELLE (à partir du point N°2) - M. Frédéric GILLET à M. Sébastien BETOULLE./.

1. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal **A DESIGNÉ A L'UNANIMITE** Madame Lusilia PAULINO pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A DESIGNÉ A L'UNANIMITE** Monsieur Christophe PROD'HOMME pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2022.

4. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire **A EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2022/008 :** Contrat de maintenance avec la Société AVISS Services pour l'entretien du dispositif de sécurité de l'école élémentaire Jean Jaurès, du Collège Jean Jaurès et des locaux du Club Ados « Horizon Loisirs » situés 47-49 avenue Jean Jaurès à Brou sur Chantereine. **Coût annuel :** 2.661 euros H.T.
- **DECISION N°AG/2022/009 :** Modification de la régie prolongée de recettes "Enfance / Jeunesse". **Ajout mode de recouvrement :** paiement en ligne.
- **DECISION N°AG/2022/010 :** Contrat de sous location d'un local professionnel, situé 34 avenue Victor Thiébaud à Brou sur Chantereine avec le Docteur Dominique GRAVIER.
Lieu loué : un local de 31,80 m², des archives de 15 m² et un emplacement de stationnement au sous-sol.
Durée du bail : une durée de trois ans (2022-2024). A défaut de congé donné par l'une ou l'autre des parties, le contrat sera reconduit par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.
Loyer principal annuel : 8 500€ HT
- **DECISION N°AG/2022/011 :** Contrat de sous location d'un local professionnel, situé 34 avenue Victor Thiébaud à Brou sur Chantereine avec Madame Elisabeth DELHAISE, infirmière.
Lieu loué : un local de 20,50 m² et un emplacement de stationnement au sous-sol.
Durée du bail : une durée de trois ans (2022-2024). A défaut de congé donné par l'une ou l'autre des parties, le contrat sera reconduit par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.
Loyer principal annuel : 4 000€ HT.
- **DECISION N°AG/2022/012 :** Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association « Arts d'Oise » pour l'organisation d'une animation durant le défilé du Carnaval du samedi 09 avril 2022. **Coût :** 1 000 € charges comprises.

- **DECISION N°AG/2022/013** : Contrat pour une projection publique non commerciale avec Swank Films Distribution France pour la projection publique du film « Les figures de l'ombre » dans le cadre de la « Journée internationale des droits des Femmes ». **Prix forfaitaire** : 165,00 euros HT.
- **DECISION N°AG/2022/014** : Contrat de prestation avec l'Association des Bulles dans la Marne pour l'organisation d'une « journée dédicaces » avec des auteurs-dessinateurs-illustrateurs de bandes dessinées, le dimanche 27 mars 2022, dans le cadre du Festival BD 2022. **Coût** : journée de dédicaces : 100 € TTC par auteur et 200 € TTC pour le caricaturiste et un montant forfaitaire de 300 € TTC correspondant aux frais d'organisation de cette prestation.

5. DESIGNATION D'UN MEMBRE DANS LA COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal :

- **A DECIDE A L'UNANIMITE** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la désignation d'un membre dans les commissions municipales ;
- **A DESIGNÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (POUR : 22 - ABSTENTIONS : 5** (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) Madame Edwige MABILLON, comme membre dans la commission Urbanisme, Travaux, Services techniques et Environnement :
 - Philippe DEROUAULT
 - Sandra ALLARD
 - Frantz EDMOND
 - Rustam ZUBKOV
 - Pierre MARTIN
 - Edwige MABILLON
 - Didier STAUDER

6. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Ce point a été abordé en fin de séance.

7. ACCORD ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE HLM « MARNE ET CHANTERINE HABITAT » DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING

Ce point a été annulé.

8. AUGMENTATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERES ET DE CASES DE COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 22 ET CONTRE : 5** (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- **A APPROUVE** les nouveaux tarifs des concessions de cimetières et des cases de columbarium, ci-dessous :

	Nouveaux tarifs
Concession 15 ans	199 €
Concession 30 ans	359 €
Concession 50 ans	755 €
Case columbarium 15 ans	537 €
Case columbarium 30 ans	1040 €
Dépôt au caveau provisoire à partir du 9 ^{ème} jour	5 € (Tarif inchangé)

- **A DIT** que les tarifs seront appliqués à la date exécutoire de la présente délibération ;
- **A DIT** que les recettes seront inscrites au budget en cours et suivants.

9. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL ET SES ANNEXES

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 22 ET CONTRE : 5** (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- **A ABROGE** la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 relative à la journée de solidarité ;

- A **ABROGE** la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2021 relative au Compte Epargne Temps (CET) ;
- A **APPROUVE** le règlement intérieur du personnel communal et ses annexes ainsi modifiés.

10. ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « GRAND-ORLY SEINE BIEVRE » (EPT GOSB) AU SIGEIF

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France de l'Etablissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » au titre :
 - de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz pour le compte des communes de Morangis (91), Arcueil (94), Cachan (94), Chevilly-Larue (94), Choisy-le-Roi (94), Fresnes (94), Gentilly (94), Ivry-sur-Seine (94), Le Kremlin-Bicêtre (94), l'Haÿ-les-Roses (94), Orly (94), Rungis (94), Thiais (94), Villejuif (94) et Vitry-sur-Seine (94),
 - de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de l'électricité pour le compte de la commune de Morangis (91).
- A **DIT** que la présente délibération abroge toute décision antérieure de la collectivité de Brou sur Chantereine relativement à l'adhésion de l'Etablissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France sur le fondement du mécanisme de représentation substitution.
- A **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

11. RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE.

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité et de développement durable 2021 de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

6. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (**POUR : 22 ET CONTRE : 5** (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOURROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A **PRIS ACTE** de la communication aux membres du Conseil Municipal du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 ;
- A **DIT** que le Conseil Municipal a débattu des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet ;
- A **VOTE** le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

12. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h35